

Fiche d'informations des ressources humaines

Utilisateurs d'UMOJA

Prime d'affectation

Pour le personnel



Les fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies recrutés sur le plan international, titulaires d'un engagement temporaire, d'un engagement de durée déterminée et d'un engagement à titre permanent, sont éligibles pour cette prime, lors de leur réinstallation et lorsqu'ils obtiennent de l'Organisation l'autorisation de voyager dans le cadre d'un engagement initial, d'une affectation ou d'un transfert. La prime octroyée dépend du type d'engagement et de la durée de l'engagement.

Vous n'aurez pas droit à la prime d'affectation si votre recrutement s'effectue à partir d'une zone située à une distance raisonnable du lieu d'affectation, à moins de prouver qu'un changement de logement s'imposait dans le cadre de votre engagement auprès du Secrétariat.



Il s'agit d'une prime octroyée aux fonctionnaires éligibles qui voyagent aux frais de l'Organisation dans le cadre d'un engagement initial ou d'un déplacement vers un nouveau lieu d'affectation. Elle se compose de deux éléments : 1) Une indemnité de subsistance journalière et 2) une somme forfaitaire (traitement net et indemnité de poste). Des conditions spécifiques s'appliquent pour chaque élément :

Engagements temporaires ou affectations de moins d'un an

Vous recevrez 30 jours d'indemnité de subsistance journalière pour votre propre compte. Aucun paiement forfaitaire ne sera effectué.

Engagements à titre permanent, de durée déterminée ou de caractère continu dans le cadre d'une mission d'un an ou plus

Vous recevrez 30 jours d'indemnité de subsistance journalière pour votre propre compte, et 30 jours à la moitié du taux journalier pour les membres de votre famille autorisés à se rendre sur le lieu d'affectation.

Vous recevrez également une somme forfaitaire (traitement net et indemnité de poste) basée sur la catégorie du lieu d'affectation et sur l'option d'envoi que vous avez sélectionnée selon qu'il suit :

Option d'envoi	Pour un lieu d'affectation de catégorie H	Pour un lieu d'affectation de catégories A à E
Déménagement complet	Aucune somme forfaitaire	Une somme forfaitaire

LINKS



Foire aux questions



Manuel de RH



Événements de la vie professionnelle et personnelle



Aide



Glossaire

KEY REFERENCES

- Disposition 7.14 – Prime d'affectation
- ST/AI/2012/1 – Prime d'affectation

Envoi non accompagné	Une somme forfaitaire correspondant à un mois	correspondant à un mois et une deuxième somme forfaitaire exigible dès la 3ème année
Prime de réinstallation		

> **Accéder à la fiche d'information relative aux options d'envoi**

> **Accéder à la liste recensant les lieux d'affectation**

Affectations de moins d'un an

La somme forfaitaire sera calculée au prorata pour les missions ou les engagements de moins d'un an ou raccourcis à moins d'un an. Veuillez noter que si vous retournez sur le même lieu d'affectation où vous étiez précédemment en poste et que vous aviez reçu une prime d'affectation, le montant total de la prime (indemnité de subsistance journalière et somme forfaitaire) ne vous sera versé que si votre absence du lieu d'affectation a duré au moins un an. Si vous revenez avant la période d'un an, la prime sera calculée au prorata.



Pourquoi

La prime d'affectation a pour but de couvrir les frais de préparation au départ induits par votre réinstallation, ainsi que les frais initiaux engagés en vue de l'établissement de votre résidence sur le nouveau lieu d'affectation lorsque l'Organisation requiert votre déplacement.



Quand

La prime est disponible lorsque vous arrivez au nouvel emplacement et que vous avez certifié votre date d'arrivée sur le portail libre-service Umoja pour les employés.

Où *

*selon le cas



Hors-ligne



Autres systèmes

Si Umoja est déployé sur votre lieu d'affectation (dans le cas contraire, adressez-vous à votre bureau local des ressources humaines), vous devrez effectuer certaines opérations via le portail libre-service Umoja pour les employés en vue du traitement de votre demande de prime d'affectation. Une fois que vous avez introduit les informations relatives à votre arrivée, votre arrivée sur le lieu d'affectation est enregistrée et le partenaire des ressources humaines effectuera une notification administrative en vue du traitement de la prime d'affectation et de la prime de réinstallation, selon qu'il convient.

LINKS



Foire aux questions



Manuel de RH



Événements de la vie professionnelle et personnelle



Aide



Glossaire

KEY REFERENCES

- Disposition 7.14 – Prime d'affectation
- ST/AI/2012/1 – Prime d'affectation

Avertissement : Cette fiche d'information a été conçue uniquement à des fins informatives. Les instructions administratives relatives au Statut et règlement du personnel des Nations Unies sont les documents de référence sur ces questions. Veuillez noter que cette note est une version avancée et que tous les liens et références listés ne sont pas tous encore disponibles.

Révision 1.2. 25 Juillet 2014

1.
2.
3.

1. Vous devez conserver toutes vos cartes d'embarquement comme preuve de vos voyages pendant cinq ans.

Comment*

*à confirmer selon le deployment d'Umoja

2. Après avoir regagné votre nouveau lieu d'affectation, et une fois que vous êtes prêt à entamer le traitement des informations relatives à votre arrivée, vous devrez effectuer les opérations suivantes :

a. Pour un engagement initial :

- i. Connectez-vous au portail libre-service pour les employés
- ii. Sélectionnez **Événements de la vie professionnelle et personnelle**
- iii. Sélectionnez **Accueil** et suivez les différentes étapes qui apparaissent à l'écran afin de remplir votre demande.

b. Pour un transfert ou une affectation nécessitant une réinstallation :

- i. Connectez-vous au portail libre-service pour les employés
- ii. Sélectionnez **Événements de la vie professionnelle et personnelle**
- iii. Sélectionnez **Changer de lieu d'affectation** et suivez les différentes étapes qui apparaissent à l'écran afin de remplir votre demande.

LINKS



Foire aux questions



Manuel de RH



Événements de la vie professionnelle et personnelle



Aide



Glossaire

KEY REFERENCES

- Disposition 7.14 – Prime d'affectation
- ST/AI/2012/1 – Prime d'affectation

Avertissement : Cette fiche d'information a été conçue uniquement à des fins informatives. Les instructions administratives relatives au Statut et règlement du personnel des Nations Unies sont les documents de référence sur ces questions. Veuillez noter que cette note est une version avancée et que tous les liens et références listés ne sont pas tous encore disponibles.